

**ARRETE PROVISOIRE DE STATIONNEMENT PENDANT
L'APPROVISIONNEMENT DES FENETRES DEPUIS LE PARKING AVEC
ENGIN TELESCOPIQUE AU PARC DU ROBEC ALLEE DU DOCTEUR ROUX
A DARNETAL DU 20 DECEMBRE 2021 AU 7 FEVRIER 2022**

NOUS, le Maire de DARNÉTAL,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la route, notamment l'article R. 411-25,

Vu, l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967,

Vu, l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter les opérations suivantes : approvisionnement de fenêtres depuis le parking avec engin télescopique au Parc du Robec,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes assurant les travaux et les usagers,

ARRETONS :

Article 1 : pendant l'approvisionnement de fenêtres depuis le parking avec engin télescopique au Parc du Robec, Allée du Docteur Roux, du 20 décembre 2021 au 7 février 2022, le stationnement sera interdit et qualifié de gênant sur 14 places de parking situées Allée du Docteur Roux, afin de faciliter le stationnement des véhicules intervenant pour les travaux (engin télescopique). Il sera matérialisé par des signaux de chantier.

Article 2 : la signalisation, ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des automobilistes et des piétons seront fournies et mises en place par les personnes réalisant les travaux et sous leur responsabilité pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : la demande de prolongation doit parvenir 48h avant l'expiration de l'arrêté. A défaut, les travaux doivent faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Darnétal, Messieurs le Commissaire Central de Police, le Commandant de la C.R.S. 31, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Darnétal, le 16 décembre 2021

Le Maire,



Christian LECERF